

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2015

**L'An deux mille quinze, le vingt-trois mars à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de **M. Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE**.

**Présents:** M. Albert MAMY, Maire, Mmes Rose FABRE, Lisette GRANDAZZI, Isabelle LASNE, Anne-Marie LUCENA, Caroline MARCHAND, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Magali PERRIN, Nelly RAMIERE, Josette SALLES, MM. Edmond BERGE, Didier GLEIZES, Gérard de LEOTOING, René ESCUDIER, Marc DURAND, François MARCOU, Michel PIERSON, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

**Ayant donné procuration :** Philippe DUSSEL à Josette SALLES, Marie-Lise HOUSSEAU à Albert MAMY.

*Mme Anne-Marie LUCENA été élue secrétaire.*

\*\*\*

## **1) - Approbation du compte de gestion budget commune année 2014. D2015-018**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de la commune établi par le Trésorier de Dourgne et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 abstention et 0 contre, **APPROUVE** le compte de gestion de la commune établi pour l'année 2014.

## **2) - Approbation du compte de gestion budget assainissement année 2014. D2015-019**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du budget assainissement établi par le Trésorier de Dourgne et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 abstention et 0 contre, **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement établi pour l'année 2014.

## **3) - Approbation du compte de gestion budget Zone d'Activités de la Condamine année 2014. D2015-020.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de la Condamine établi par le Trésorier de Dourgne et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 0 abstention et 0 contre, **APPROUVE** le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de la Condamine établi pour l'année 2014.

## **4) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014. D2015-021**

Le Conseil Municipal de SOREZE, réuni sous la présidence d'Albert MAMY,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-199 324,25 €		-386 836,15 €	274 205,00 € 344 578,00 €	70 373,00 €	-515 787,40 €
FONCT	388 860,61 €	199 324,25 €	396 248,05 €			585 784,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
 Décide, avec **23 voix pour, 0 abstention, 0 contre**,  
 d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>585 784,41 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	515 787,40 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	69 997,01 €
Total affecté au c/ 1068 :	515 787,40 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	

### **5) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 SCE Assainissement. D2015-022**

Le Conseil Municipal de SOREZE, réuni sous la présidence d'Albert MAMY,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-67 253,66 €		-100 306,76 €	41 200,00 € 4 631,00 €	-36 569,00 €	-204 129,42 €
FONCT	202 596,63 €	67 253,66 €	75 197,00 €			210 539,97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
 Décide avec **23 voix pour, 0 contre, 0 abstention**  
 d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>210 539,97 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	204 129,42 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	6 410,55 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	204 129,42 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	

### **6) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014 ZA La Condamine. D2015-023**

Le Conseil Municipal de SOREZE, réuni sous la présidence d'Albert MAMY,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
 Considérant,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
--	------------------------	---------------------	-----------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---

INVEST	-124 629,06 €		-726,25 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-125 355,31 €
FONCT	0,00 €	0,00 €	31 160,45 €			31 160,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide, avec **23 voix pour, 0 abstention, 0 contre**  
d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>31 160,45 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>31 160,45 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	

### **7) Vote des produits et taxes d'imposition des 4 taxes directes locales 2015. D2015-024**

*Vu* l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2014,

*Considérant* que le vote des taux des taxes d'imposition locale doit être approuvé par l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 1 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE pour l'année 2015 :**

**D'augmenter les taux d'imposition de 0,99% et de fixer les taux d'imposition suivants :**

<b><u>TAXES</u></b>	<b><u>TAUX</u></b>	<b><u>Produits correspondants</u></b>
-taxe d'habitation	22,27%	627 791
-taxe foncière (bâti)	21,44%	504 912
-taxe foncière (non bâti)	92,76%	59 923
-contribution foncière des entreprises	24,56%	109 341

### **8) Personnel communal Modification du tableau des effectifs année 2015. D2015-025**

*Vu* les avancements de grade au titre de l'année 2015,

*Considérant* qu'il convient de modifier en conséquence, le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, avec **23 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

*APPROUVE* la modification du tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

Tableau des effectifs de la commune de Sorèze

<b><u>Grades ou emplois</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>Effectif budgétaire</u></b>	<b><u>Effectif pourvu</u></b>	<b><u>Dont : temps non complet</u></b>
<b><u>Secteur administratif</u></b>				
Attaché Principal	A	1	1	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
<b><u>Secteur technique</u></b>				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Adj technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	12	10
<b><u>Secteur animation</u></b>				
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
<b><u>Secteur social</u></b>				

ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
<b>Police Municipale</b>				
Brigadier de Police Municipale	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>27</b>	<b>12</b>

**9) Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Martine LUGAT à du 1er avril 2015. D2015-026**

Vu l'arrêté du 2 janvier 2014, nommant Martine LUGAT, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires,

**Considérant** qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de cet agent qui assure, en sus des travaux de nettoyage des locaux de l'école publique, l'accompagnement des enfants dans le bus de ramassage scolaire,

**Considérant** la saisine le 9 février 2015 du Comité Technique du Centre de Gestion du Tarn,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE de fixer la durée hebdomadaire de travail de Martine LUGAT à 27 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.**

**10) Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'Emilie GISCLARD à du 1er avril 2015. D2015-027**

Vu l'arrêté du 26 juillet 2014, nommant Emilie GISCLARD, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires,

**Considérant** qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de cet agent qui assure, en sus de l'accompagnement des enfants dans le bus de ramassage scolaire et la surveillance cantine, la coordination des nouvelles activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

**Considérant** la saisine le 9 février 2015 du Comité Technique du Centre de Gestion du Tarn,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE de fixer la durée hebdomadaire de travail d'Emilie GISCLARD à 18,50 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.**

**11) Travaux d'assainissement 2015 – Mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Saint-Martin – Demandes de subventions. D2015-028**

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet CET-INFRA d'Albi pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Saint-Martin,

Vu l'estimatif établi par le Cabinet CET INFRA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 23 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**APPROUVE les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Saint-Martin pour un montant de 72 303,70€ H.T.**

**DÉCIDE de solliciter pour cette opération, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du Tarn.**

\*\*\*\*

*Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures trente cinq.*

\*\*\*\*

Le Maire

Albert MAMY

